LA TRIBUNE DES MUNICIPAUX

SEPTEMBRE 2021 - N°72
Bimestriel - Prix : 1,30€

Dossier «Loi de transformation de la fonction publique»

Echos des services

Bye bye Gerand

Grève à la ville de LYON

Culture

IHS Extreme droite et classe ouvrière

la cgt VILLE DE LYON

Édito ▶

Doucet apaise ses électeurs !

Lors d'une conférence de presse donnée le lundi 20 septembre, notre maire a déclaré : "On veut faire en sorte qu'il n'y ait plus de grève". Ce genre de déclaration en plein conflit en dit long sur l'idée du dialogue social pour ce monsieur. L'intersyndicale a tenu à le rencontrer lors de l'inauguration de l'école Anne Sylvestre. Nous avons essayé de l'interpeller pour lui demander comment il comptait s'y prendre pour qu'il n'y ait plus de grève à la ville. Compte-t-il faire comme pour les agents des crèches et des écoles ? Sanctionner financièrement les agents qui oseraient faire grève ? Monsieur le maire n'a pas voulu nous parler. Finalement beaucoup de Lyonnais avaient peur de la politique de gauche du nouveau maire. Avec ces toutes dernières déclarations ils doivent être rassurés. Doucet est vraiment pire que Collomb !

QUAND ON COMMENCE UNE BATAILLE, ON N'EST PAS SÛRS DE GAGNER !
SI ON NE SE BAT PAS, ON EST SÛRS DE PERDRE !

L'humeur de Rust

SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 7 : **Echos des services**

Pages 8 à 10 : **Dossier Loi de transformation de la fonction publique**

Page 11 à 13 : **Actualité locale**

Page 14 : **Culture**

Pages 15 : **IHS**

Du côté WEB

SITE WEB: http://www.cgtvilledelyon.fr
Inscrivez vous à la newsletter.

FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

Instagram : cgtvilledelyon

Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03

Tél: 04 72 10 39 46

Contre le contrôle du passe sanitaire dans les bibliotheques municipales

Les bibliothèques sont un service public essentiel d'accès à la culture pour toutes et tous et en libre accès.

La mise en place du passe sanitaire est contraire à la mission de service public qui garantit un accès libre, gratuit, ouvert à toutes et tous, sans discrimination et sans justification de l'usage qui en est fait.

L'ensemble des professionnels, quel que soit leur niveau hiérarchique, et de très nombreux usagers sont contre cette mesure.

Le rôle social des bibliothèques doit être réaffirmé, notamment pour l'accès aux bibliothèques des plus démunis et désorientés, qui utilisent ces services y compris pour prendre leurs rendez-vous de vaccination ! L'obligation de présenter un passe sanitaire à l'entrée des bibliothèques est donc une mesure discriminatoire et inégalitaire. Notons, par exemple, qu'avec plus de 300 postes mis à disposition de ses lecteurs, la bibliothèque municipale de Lyon est de loin la plus grande ressource en terme d'accompagnement pour les démarches en ligne sur son territoire, et elle n'est pas un cas isolé.

Par ailleurs, il y a deux poids, deux mesures car les librairies, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques spécialisées, ... ne sont pas soumises à l'obligation du passe sanitaire. Les centres commerciaux ne le sont plus désormais, alors que les bibliothèques municipales sont garantes d'un strict respect des gestes barrières en leur sein, avec la mise en place de protocoles qui ont fait leurs preuves.

Au-delà, avec l'application de ces mesures, une dégradation de l'accueil en bibliothèque et une baisse durable de la fréquentation est à craindre, baisse qui risque de s'accentuer si l'obligation du passe sanitaire est étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre 2021. Or, il s'agit de la tranche d'âge sur laquelle les bibliothécaires ne cessent de travailler et d'innover pour défendre la lecture publique aujourd'hui, et pour demain.

Un peu partout en France, à La Rochelle, Paris, Toulouse, Grenoble, ainsi qu'à Lyon, des mouvements de personnels des bibliothèques ont lieu pour dénoncer ces dispositions incohérentes et dommageables. Le contrôle du passe sanitaire dans les bibliothèques est bel et bien une mesure insensée.

Le maire de Lyon et celui de Villeurbanne ont signé un courrier pour demander son abrogation, mais le gouvernement semble s'entêter !

Pêche ou pétanque ?

Il ne sera pas resté bien longtemps mais il aura marqué les permanents, notamment ceux de la Bourse du travail, en sa qualité de secrétaire de l'UGICT durant ces dernières années. Il était aussi mandaté au CHSCT.

Spécialiste de la gastronomie et des réunions, rendez-vous et accompagnements à 11h30 (l'heure de l'apéro).

Il manquera à son syndicat mais aussi à l'équipe des permanents.

La Tribune des municipaux lui souhaite une bonne retraite bien méritée en espérant le voir régulièrement au local des retraités. Alors bonne retraite à toi Marc Flajolet.

Maintenant il ne reste plus qu'à te décider auxquels de ces deux passe-temps tu vas t'adonner.

Échos des services ▶

La réouverture du C.O.S

Le Comité des Œuvres Sociales, comme beaucoup de services, n'a pas été épargné par la crise sanitaire.

En effet, celui-ci ne fonctionne plus normalement et ce depuis un an et demi.

Les agentes et agents, qui y travaillent, sont toujours en télétravail 3 jours/ semaine, des postes sont vacants et il n'est possible de s'y rendre, que sur rendez-vous, de 8h30 à 15h, les mardis et mercredis.

Cette situation, pour le moins inhabituelle, pose de réels problèmes pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur, où ne pouvant pas s'y rendre sur cette amplitude horaire.

Face au mécontentement grandissant, la CGT se devait de trouver une solution !

Nous sommes heureux de vous annoncer que le C.O.S, rouvrira, quasiment normalement à compter du 4 octobre !

En outre, afin d'en faciliter l'accès à tout le monde, de nouveaux horaires ont été adoptés et une journée d'ouverture a été ajoutée.

Cela revient à un fonctionnement quasi-normal. Il a été également demandé, une création de poste supplémentaire, pour pallier le sous-effectif de ce service.

Désormais, les nouveaux horaires seront les suivants :

- Mardi de 8h30 à 17h
  Sur rendez- vous
- Mercredi de 8h30 à 17h
  Sans rendez- vous
- Vendredi de 8h30 à 16h
  Sans rendez vous

Il avait été étudié la possibilité, d'une telle réouverture, à partir de janvier 2022.

Pour une égalité de traitement des agentes et agents, La CGT a su convaincre les autres syndicats, ainsi que le président du C.O.S, de l'urgence de la situation.

Nous nous permettons de rappeler que la fonction première du Comité des Œuvres Sociales est (comme son nom l'indique), de permettre des prestations sociales pour les plus démunis d'entre nous.

La CGT et l'ensemble des autres syndicats sont ravis de l'aboutissement des revendications portées.

Bonne route camarade

Notre ancien secrétaire général, Richard Delauzun, a quitté l'équipe des permanents de la CGT.

Permanent depuis plusieurs année et secrétaire général pendant 2 mandats il aura jusqu'au bout répondu aux sollicitations de tous. Dans ses fonctions au syndicat il s'occupait entre autres de notre collectif travail santé.

Pas de panique notre camarade est toujours membre de notre CE et du CT.

Aujourd'hui il intègre le CCAS.

Nous lui souhaitons bonne route dans son nouveau métier.

Opéra de Lyon

la Cour de Cassation confirme la condamnation de Yorgos Loukos pour discrimination au travail

Par un arrêt rendu au mois de mai 2021, la Cour de Cassation rejette le pourvoi formé par Yorgos Loukos après que la Cour d'Appel de Lyon l'avait reconnu coupable de discrimination au travail. L'ex-directeur du ballet de l'opéra de Lyon n'avait pas renouvelé le CDD d'une danseuse alors qu'elle aurait pu bénéficier d'un CDI suite à son congé de maternité et la naissance de son enfant.

Yorgos Loukos n'a pas cessé pendant toute la procédure d'être dans le déni et a fait preuve de mépris à son égard.

Tous ses arguments ont été rejetés par la Cour. Il a tenté de rejeter la responsabilité sur la ville de Lyon alors qu'en tant que directeur il était le seul à décider des embauches et des renouvellements de contrats.

Il a invoqué aussi le niveau soi-disant insuffisant de l'artiste alors qu'au contraire de nombreux chorégraphes avaient attesté l'excellence de son niveau d'exécution. C'est bien en raison de sa maternité que Karline n'a pas été confirmée dans son emploi.

Cette scandaleuse discrimination avait fait l'objet d'une condamnation devant la Cour d'Appel de Lyon, ce jugement vient d'être confirmé par la Cour de Cassation.

C'est une très bonne décision qui, nous l'espérons, contribuera à faire reculer toutes les formes de discriminations dont sont victimes les artistes, et plus particulièrement les danseuses et danseurs dont les conditions d'emploi sont parmi les plus précaires dans le secteur du spectacle vivant.

Soutenue par le SAMPL-CGT(syndicat des musiciens et enseignants Auvergne-Rhône-Alpes) qui s'était porté partie civile et par l'UGICT-CGT, Karline Marion-Ghekas peut enfin tourner la page et remercie toutes les personnes qui l'ont soutenue pendant ces longues années de procédures.

Elle est aujourd'hui enseignante au CRR de Lyon et a retrouvé un équilibre personnel autour de sa famille et de son environnement professionnel.

Le parking des merveilles

Dans un précédent numéro, nous avions traité des difficultés du service entretien des terrains de sport, de la plaine de jeux.

Après une réunion organisée entre la CGT, le délégué du personnel et la direction des sports, des solutions avaient été trouvées, par rapport aux revendications des jardiniers, validant ainsi l'efficacité de cette réunion.

Malheureusement, d'autres problèmes sont apparus ou subsistent.

Les gardiens de la plaine de jeux et une équipe des jardiniers sont confrontés, à une situation intolérable, qui perdure depuis plusieurs années.

En effet le parking situé en face du stade de Gerland et à l'entrée de la plaine de jeux, est la cible de comportements, pour le moins désastreux. Ce lieu est même devenu insalubre.

Les agents sont passés d'une mission d'entretien hebdomadaire, de quelques heures, à un travail quotidien, impactant fortement leur poste de travail, puisqu'ils ne trouvent plus le temps d'effectuer leurs autres tâches, comme le traçage des terrains et la propreté des stades de foot et rugby, de la plaine de jeux.

En cause, la prostitution située à côté dudit site, les relations sexuelles en tous genres et les squatteurs qui viennent y faire la fête, à la nuit tombée.

La conséquence est la multiplication des déchets dangereux pour la santé de nos agents (préservatifs, seringues, excrément, débris de bouteilles d'alcool). La situation va de mal en pis, puisque, chaque lundi, le ramassage de ces détritus délétères et l'assainissement de ce parking, amputent jusqu'à 3 heures de temps aux agents et de semaine en semaine, édifient toujours plus de sacs-poubelle.

Je vous pose la question :

Est-il normal d'avoir de telles fréquentations, à côté de nos enfants et associations sportives, voire de clubs professionnels ?

Est-ce que les agents de la ville de Lyon, pourront encore longtemps subir de telles conditions de travail ?

Nous demandons à la direction des sports et à l'élu municipal, de faire le nécessaire, sur ces questions.

La CGT s'engage et une réunion a été demandée en ce sens. A suivre

Échos des services ▶

Crèches de la ville de Lyon, de mal en pis

Alors que la ville de Lyon a décidé par une note de service de modifier le droit de grève des agents des crèches, ceux-ci sont toujours en première ligne et leur fatigue ne fait qu'augmenter.

Contrairement à d'autres emplois, les missions des crèches ne sont pas télé-travaillables, et les agents subissent une charge mentale importante car ils sont au contact de personnes vulnérables toute la journée.

La loi de transformation de la fonction publique peut modifier le temps de travail à la baisse pour les postes dont la pénibilité au travail est reconnue.

Il ne suffirait pour cela que d'une décision du conseil municipal.

Personne ne pourra douter de la pénibilité rencontrée par ces agents, surtout au vu de leur liste de tâches : le port de charges, le bruit constant, les journées à rallonge avec des coupures de 2h ou plus, sans parler de la responsabilité qu'engendre leur mission d'encadrement de jeunes enfants.

Certains de ces agents, des femmes le plus souvent, travaillent à temps partiel, à 80 % ou 90%.

Ceux-ci sont pénalisés financièrement chaque mois par la perte du pouvoir d'achat déjà créé par le gel du point d'indice.

Ce sont elles aussi qui du fait de leur temps partiel auront beaucoup plus de difficultés que d'autres à avoir une retraite complète par manque de cotisations.

Pour boucler la boucle il y a un réel manque de personnels dans les crèches de la ville de Lyon. La CGT estime que ce manque correspond à 90 postes. Des postes supplémentaires permettraient à ces agents toujours pressées et oppressées de pouvoir s'occuper plus sereinement des enfants qui leur sont confiés et de rendre un service public de meilleure qualité.

Ce sont donc les usagers les premiers impactés à travers leurs enfants. Certaines familles en ont pleinement conscience ! Ce sont-elles d'ailleurs qui rejoignent le mouvement de « bébés à la consigne ».

De telles conditions ne peuvent pas durer. Il en va de la qualité du service public, de la santé des enfants et de celle des agents

La sécu...

Pour tout savoir sur la Sécurité Sociale et comprendre ce qui se joue

tapez sur votre moteur de recherche :

la sécurité sociale un enjeu de société

vidéo de l'IHS CGT RHÔNE

https://www.youtube.com/watch?v=-6zi9RtOvV_s

Cette vidéo dure 10 minutes et vous allez découvrir des choses

INTERSYNDICALE A LA POLICE MUNICIPALE : ACTE 2

Début juin, il a fallu plusieurs interviews et articles chocs dans les médias et que les membres de l'Intersyndicale claquent la porte du maire pour qu'enfin les policiers municipaux soient pris au sérieux.

C'est ainsi que, le 9 juin 2021, la CGT, l'UNSA, la CFTC et FO, réunies en intersyndicale, ont pu avoir un moment d'échange « apaisé et libéré » avec le maire, sans la

présence de la direction de la police municipale. suite page 7

Lors de cet entretien, l'intersyndicale police a expliqué à monsieur Grégory DOUCET les raisons du mécontentement des policiers et avancé des propositions pour gagner en attractivité et améliorer les conditions de travail.

Ces propositions ont reçu une écoute attentive du maire qui a alors mandaté le directeur général des services monsieur Maillard pour approfondir les détails techniques de ces revendications.

Autant vous dire que c'est plein d'espoir et avec le sentiment d'avoir été enfin compris que l'intersyndicale se mis au travail pour développer chaque point de nos 3 revendications principales :

L'IAT au taux maximum pour tous les policiers, car que l'on soit en police de proximité, au PC radio, à l'UMC (Unité Mobile de Circulation) ou au GOM (Groupe opérationnel Mobile), des difficultés et des contraintes existent.

La rémunération des dimanches en heures supplémentaires, comme ce fut le cas auparavant à Lyon et comme cela se fait actuellement dans toutes les communes avoisinantes.

Une meilleure reconnaissance et de meilleures conditions de travail pour permettre aux agents de bien remplir leurs missions et de retrouver un certain bien-être au travail.

Après deux entretiens avec le DGS, le 21 juin et le 2 juillet, les policiers attendaient une réponse ferme à leurs revendications.

Mais le DGS souhaitait encore d'autres précisions et nous renvoyait au mois de septembre pour un ultime rendez-vous.

C'est donc surexcités que les policiers attendaient la rentrée ...

La rentrée est arrivée et avec elle son lot de mauvaises nouvelles : la note de service bafouant le droit de grève des agents des écoles et des crèches et la mise en place des 1607 heures !

Toutes les OS de la ville décident alors de se mettre en intersyndicale pour déposer un préavis de grève et boycotter les instances et les réunions avec l'administration.

Pour la CGT, il est alors impensable de poursuivre les négociations engagées pour la PM alors que des services, surtout dans les filières féminisées, se retrouvent encore plus fragilisés dans leurs droits et leurs conditions de travail.

Lors de la réunion d'information mensuelle en direction des policiers, la CGT parvient à convaincre nos adhérents du bien fondé du boycott et de la nécessité de penser collectif.

Mais ce qui apparaît comme une évidence pour la CGT est difficilement compréhensible pour tous les collègues policiers et pour les autres représentants de l'intersyndicale PM.

Certains vont même jusqu'à rendre leur carte à leur centrale. Les agents nous interpellent avec véhémence, se disent non concernés par les 1607, refusent d'être solidaires avec les autres agents de la ville. I

ls nous somment de reprendre les négociations avec monsieur le Directeur Général des Services pour la police ...

De la CAP 2022 à la loi de transformation de la fonction publique

Dans la Tribune n°52 de mai 2018 nous avions fait un dossier spécial sur « CAP 2022 ». C'est de ce groupe, composé de 34 experts « indépendants », qu'est issue la loi de transformation de la fonction publique qui accouchera de l'obligation des 1 607 heures.

Ce collectif avait 5 objectifs :

1. « La simplification et l'amélioration de la qualité du service public » . Dans la bouche de ces experts cela est un gros mot. Il est impossible de faire fi de leurs intérêts et de leur passé. Le dossier de la Tribune cité précédemment présente 5 de ces 34 experts, l'objectif étant tout de même de transformer l'usager en client.
2. « La transformation numérique ». Si aujourd'hui nous en sommes au temps du télétravail l'épidémie de COVID n'a fait qu'accélérer le tout numérique pour l'accès au service public, privant ainsi certains usagers de celui-ci.
3. « La rénovation du cadre des ressources humaines ». L'objectif est la suppression de 70 000 emplois dans la FPT. A la ville de Lyon depuis 6 ans, durée d'un mandat de maire, la ville a progressé de plus de 21 000 habitants mais le nombre d'agents a, quant à lui, été réduit de 234 permanents.
4. « L'organisation territoriale ». Comme par exemple la métropole de Lyon mais aussi aujourd'hui la fusion des CDG.
5. « La modernisation de la gestion budgétaire ». L'objectif était de faire 60 milliards d'économies de dépenses publiques, soit l'équivalent de 3 points de réduction de PIB.

Voilà donc la base de la loi de transformation de la fonction publique qui vient de fêter son premier anniversaire, cette loi dont nous voyons les effets aujourd'hui.

Dans les 94 articles de cette loi qui modifie à grands coups de hache le statut de 1983 nous retrouvons par exemple :

Le CHSCT

Comme avec la loi El Komri dans le privé cette loi fusionne le CT et le CHSCT dans une instance unique par la création d'un Comité Social Territorial (CST).

L'importance des attributions confiées à cette nouvelle instance aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Le maintien de CT et de CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est essentiel pour la concertation et pour apporter des réponses constructives.

Alors que les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement diminuent, la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable.

Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels !

Pour la CGT, les compétences des CHSCT doivent être renforcées afin qu'ils jouent pleinement leur rôle et mènent leur action de prévention auprès des agents.

Une CAP vidée de ses compétences

La loi recentre les attributions des CAP en les vidant d'une très grande partie de leurs compétences et en bafouant d'un revers de main le rôle essentiel de défense des dossiers menée par les représentants du personnel.

Le gouvernement prétend réorganiser les CAP pour un meilleur accompagnement des situations individuelles complexes. Il n'en est rien !

Pour mettre en œuvre le mérite individuel et la mobilité contrainte par les restructurations, les CAP sont un obstacle à la mise en œuvre de ces réformes.

L'avis des CAP est supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne !

Ne subsistent donc que les CAP relatives à la situation individuelle (recours, révision du compte-rendu d'évaluation) et à la discipline.

Pour la CGT, l'analyse est claire : à l'heure des restructurations brutales, des fermetures de services, des abandons de missions publiques, il faut donner toutes les libertés aux employeurs d'en faire à leur guise !

Nous estimons au contraire que nous avons besoin de CAP avec un rôle et des prérogatives renforcés.

Plus de précarité moins de titulaires

La loi prévoit le recrutement par la voie de contrats pour pourvoir des emplois permanents.

Ce qui est certain, c'est que le contrat permet, par sa nature même, le recrutement au bon vouloir des employeurs, autorisant ainsi toutes les dérives.

La loi prévoit aussi la création d'un contrat de projet. Ce contrat n'ouvre droit ni à la CDIsation, ni à la titularisation ! Il est conclu pour une durée minimale d'un an et maximale de six ans. Il prend fin avec la réalisation de sa mission. Après un délai d'un an, le contrat peut être rompu par l'employeur si le projet ne peut pas se réaliser.

Pour la CGT le recours accru à la contractualisation et la création du contrat de projet, est la porte ouverte à une généralisation de précarité sans garanties collectives ni déroulement de carrière.

C'est la remise en cause de la neutralité de l'agent public dans l'exercice de ses missions.

C'est aussi pour garantir le principe de l'égalité d'accès aux emplois de la fonction publique que la CGT demeure fondamentalement attachée au recrutement par concours, seul vecteur à même d'assurer l'égalité d'accès.

Cela ne veut évidemment pas dire qu'avec le concours, tout serait parfait ..

Le temps de travail

La loi harmonise le temps de travail dans la fonction publique en mettant fin dans la fonction publique territoriale aux régimes dérogatoires mis en place.

Dans la fonction publique territoriale, ce sont des négociations locales qui ont permis de gagner des avancées, justifiées par l'organisation du service ou la pénibilité ...

La modification du droit de grève

Cette loi permet de restreindre le droit de grève dans la fonction publique territoriale. L'autorité territoriale et les syndicats peuvent engager des négociations en vue d'un accord afin de déterminer les conditions d'un service minimum dans certains services publics (collecte des déchets, transport public, aide aux personnes, crèches, accueil périscolaire, restauration collective et scolaire ...).

Dans ces six services, dans le cas où un préavis de grève est déposé : Un délai de prévenance de 48 h doit être respecté par l'agent gréviste et un délai de 24 h s'il change d'avis.

suite page 10

(suite du dossier)

A la ville de Lyon aucune discussion n'a été entamée entre les organisations syndicales et l'administration ce qui n'a pas empêché la fameuse note de service voir page 13

Pour la CGT cette atteinte au droit de grève est inacceptable. Alors que la fonction publique et le monde du travail font l'objet d'attaques d'une ampleur inédite.

A croire que l'on fait grève par plaisir.

De titulaire à CDI

Cette loi permet aussi lors d'un transfert d'un service public au privé, un dispositif de détachement automatique du fonctionnaire.

Il peut alors être détaché d'office, pendant la durée du contrat le liant à l'organisme d'accueil, sur un CDI qui peut être renouvelé sous certaines conditions.

En cas de licenciement par l'organisme d'accueil, car oui il peut être licencié, il est réintégré dans son grade mais sans poste ... Ce sympathique décret est paru en plein confinement et est passé totalement inaperçu.

Rupture conventionnelle

Cette loi a créé un dispositif de rupture conventionnelle à titre expérimental sur la période 2020 à 2025 ; dispositif dont les modalités d'application sont définies par un décret.

Une commission reçoit l'agent pour expliquer les règles et les droits d'un fonctionnaire avec les dispositions qui existent comme la disponibilité ...

Il en résulte une convention signée par les deux parties, qui définit les conditions de la rupture et du versement de l'indemnité minimum qui est calculée en fonction du temps dans la collectivité sur la base de l'année n-1 de salaire.

Une somme maximum est aussi possible. Il existe sur divers sites des fichiers pour calculer les indemnités minimum et maximum. L'agent pourra bénéficier du droit à l'assurance chômage ainsi qu'au versement de l'indemnité de départ.

A la CGT nous sommes contre cette rupture de contrat qui paye des agents au chômage alors que nos services publics ont tant besoin de personnels. Les expériences du privé nous ont aussi démontré les dérives de ce dispositif avec notamment des départs pseudo volontaire, des départs pour pression, des départs pour dépression, ou des ruptures conventionnelles qui auraient dû aboutir au tribunal des prud'hommes.

Avec ce dispositif il sera beaucoup plus difficile d'organiser une lutte collective pour des améliorations des conditions de travail. Plutôt que de lutter ou d'adapter le travail, on partira ...

Dans cette loi on trouve aussi pêle-mêle le RIFSEEP, le télétravail, la fusion des CDG avec Auvergne-Rhône-Alpes comme région test.

Sans cette loi, il n'y aurait pas eu la grève du 2 septembre à la ville de LYON, pas de rupture conventionnelle, pas de RIFSEEP.

Espérons que l'administration ne nous lise pas car, comme peuvent le penser certains directeurs, «l' administration a pris le meilleur de la loi ». Une question de point de vue sûrement.

Il reste encore quelques articles que notre administration n'a toujours pas mis en place mais nous ne doutons pas qu'elle le fera dans le futur avec ou sans l'obligation d'un décret national.

Bye bye Gerland...

Désormais, le Lou (GL Events) a toutes les clés pour "construire l'avenir de Gerland".

Derrière une grille... presque invisible, cachée par les lions majestueux à l'entrée du stade, la piscine de Gerland était située au 353 avenue Jean-Jaurès, au bout du 7ème arrondissement.

Depuis peu... depuis le 1er août 2021, ce bassin réputé n'est plus.

Cet événement fait suite à une histoire de délitement du service (technique) des sports.

Après les locaux de stockage, de garage, le stade et les terrains environnants, c'est au tour de la piscine de Gerland d'être concédée à l'entreprise spécialisée dans l'événementiel. Après un ballotement politique de quelques années, l'emblématique bassin de 50M, sa pataugeoire, ses plongeoirs, (construction entre 1925 et 1931), ne sont plus.

Afin de poursuivre un accueil approximatif des usagers, cette vieille dame puissamment dessinée et reconnaissable notamment à ses gradins, aura eu une fin de vie difficile : peu d'entretien mais un acharnement technique concentré sur le traitement de l'eau.

Un pansement sur une jambe de bois au regard des problèmes électriques importants additionnés à une fuite d'eau chlorée dans la nature, chaque année de plus en plus importante.

Depuis 2017, ce sursis a évidemment été très coûteux... des dizaines de milliers d'euros. C'est certainement la crise sanitaire qui est venue porter l'estocade au bâtiment.

Avant même l'obligation du passe sanitaire dans les piscines, la fréquentation de l'ensemble des bassins de la VDL avait fortement baissé comparativement aux années précédentes.

Pourtant promise à une reconstruction il y a quelques années, et après que le service des Balnéaires ait prévu, travaillé jusqu'aux plans d'une nouvelle infrastructure, l'ancienne municipalité avait finalement annoncé céder cette zone au Lou, concédant par là même tout le périmètre à GL Events via un bail emphytéotique de 60 ans : une mine d'or pour une bouchée de pain.

En conséquence d'une gestion économique qui soutenait l'externalisation et la fuite des compétences, Gerland n'est plus.

C'est avec une fatalité déconcertante et un goût d'impuissance, que les agents regardent se déliter leurs conditions de travail mais aussi, et c'est peut être le plus important, ne croient plus à la reconnaissance de leurs efforts.

Pour celles et ceux qui ont fait vivre chaque été cette piscine populaire, c'est une expérience amère. Puis, par un certain hasard, cette triste affaire arrive avant une réorganisation annoncée du service des Balnéaires.

Si la décision de fermer Gerland est à l'évidence une décision économique et écologique de raison, la CGT VDL attend avec impatience de découvrir les propositions d'innovation et de rééquilibrage que leur présentera l'administration.

Rassemblement en demi-teinte

La CGT ainsi que l'intersyndicale avaient déposé un préavis de grève pour le jour de la rentrée, le 2 septembre.

Ce préavis avait été déposé suite à des régressions nationales issues de la réforme de la fonction publique, réforme dont nous parlons dans le dossier, pages six et sept.

Plus concrètement cela concerne en premier lieu la mise en place de 1 607 heures à la ville de Lyon.

Cela équivaut à la suppression de trois jours de congés et aussi dans le futur à la suppression des congés exceptionnels.

Le deuxième point porte sur la restriction du droit de grève pour les agents des crèches et des écoles qui auparavant pouvaient faire simplement une heure de grève, mais avec l'application de cette règle ces agents seront obligés de faire grève une journée entière.

Le maire de Lyon, malgré ses grandes idées politiques, a décidé d'appliquer cette loi.

Son administration nous dit qu'elle n'a pas le choix qu'ils sont obligés d'appliquer les 1 607 heures. Cependant un certain nombre de villes a décidé de ne pas appliquer cette directive dans sa collectivité.

Quant à l'élu à la promotion des services publics, il a tenu des propos plus que limites sur les fonctionnaires qui lui sont si chers.

Dans le préambule du pacte social il ose dire qu'il faut en finir avec « le fonctionnaire bashing » et dans le même temps il n'hésite pas sur les réseaux sociaux et lors de réunions à dire aux agents que « si certains usagers se tournaient vers le privé c'était à cause des grèves dans les écoles » en ajoutant même que « les fonctionnaires des écoles avaient du fait des grèves, provoqué le licenciement de certains parents qui ne pouvaient pas faire garder leurs enfants entre midi et deux heures» tenant même des propos chers à la droite sarkosiste en associant grévistes et « preneurs d'otages ».

Le maire, quant à lui, lors d'un interview au magazine Lyonmag persiste dans le même sens en déclarant « On veut faire en sorte qu'il n'y ait plus de grève » argument de bon augure pour empêcher un futur mouvement contre la réforme des retraites. Macron et le MEDEF le remercieront sûrement !

Entre temps le directeur général des services, ancien directeur adjoint en charge des fameuses crèches et écoles, nous pond une note de service qui oblige les agents des crèches et les agents des écoles à se déclarer grévistes 48 heures à l'avance et à se voir retirer la journée entière de grève que nous appelons communément le 30ème. Directive mise en place dès le 2 septembre.

Il adresse cette note à l'intégralité des agents moins d'une semaine avant la 1ère journée de mobilisation et cela sans passer par le conseil municipal et sans l'aval des élus.

Malgré les tentatives de sabotage du mouvement, plus de 300 agents se sont retrouvés devant les grilles de l'hôtel de ville pour faire entendre leur mécontentement. Certains agents qui devaient se déclarer 48 heures avant leur jour de grève ont été retenus dans leur service sans pouvoir être déclarer grévistes.

Lors de cette mobilisation une délégation de l'intersyndicale a été reçue.

Préalablement à la négociation la délégation avait demandé le retrait de la note de service.

Des prochaines mobilisations sont prévues devant les grilles de l'hôtel de ville, le 30 septembre jour du conseil municipal, ainsi que le 5 octobre.

La journée du 5 est un appel national où beaucoup de revendications seront portées nationalement par la CGT comme notamment les retraites, l'augmentation du point d'indice, la diminution du temps de travail. Cela englobe complètement les revendications de la CGT à la ville de Lyon.

Une guerre de communication

Depuis le début du mouvement de grève les organisations syndicales et l'administration n'ont de cesse de se répondre par articles de presse, tracts, communication institutionnelle interposés.

La dernière communication en date de l'administration nous laisse songeurs, un réel avantage accordé ou un piège ?

Ils disent qu'en travaillant 38h15 par semaine soit 15 minutes de plus par jour ils nous donneraient 7 RTT dont 3, qui nous seraient retirés immédiatement. Comptablement il manque toujours 3 jours, pire lorsque l'administration aura du mal à faire tourner le service, qu'adviendra-t-il des RTT ?

L'augmentation du temps de travail ne va pas dans le sens de l'histoire et ajouter quelques RTT en plus ne nous fera pas prendre des vessies pour des lanternes.

La ville prévoit, peut être du fait des grèves passées, le passage de 3 millions à 6.6 millions d'augmentation de régime indemnitaire dont 64 % bénéficieraient aux catégories C, soit en moyenne 50 € par mois et par agent. Cela nous laisse perplexe car dans les réunions de dialogue social l'administration nous demandait de choisir qui augmenter entre les filières déficitaires en terme de personnels, les filières féminisées ou encore les catégories de personnel les plus pauvres.

Pauvreté de plus en plus présente dans la fonction publique du fait de 10 ans de gel du point d'indice.

Alors cette augmentation n'est peut être qu'une promesse de plus pour acheter la paix sociale, pour mieux faire passer les dernières réformes rétrogrades mises en place comme l'augmentation du temps de travail.

La dernière annonce n'a pas tardé.

Elle est tombée au moment de la rédaction de cet article. Ils nous disent que les agents des crèches, à qui cette administration a fait tant de misères, auront une augmentation de 90 € et la promesse de conserver leurs 3 jours et du matériel neuf.

La méthode laisse amère après les régressions sociales, ce sont des promesses pour faire passer la pilule qui nous ramènent au modèle de domination patriarcale, et nous font penser à celui qui après avoir frappé sa femme vient lui offrir des fleurs

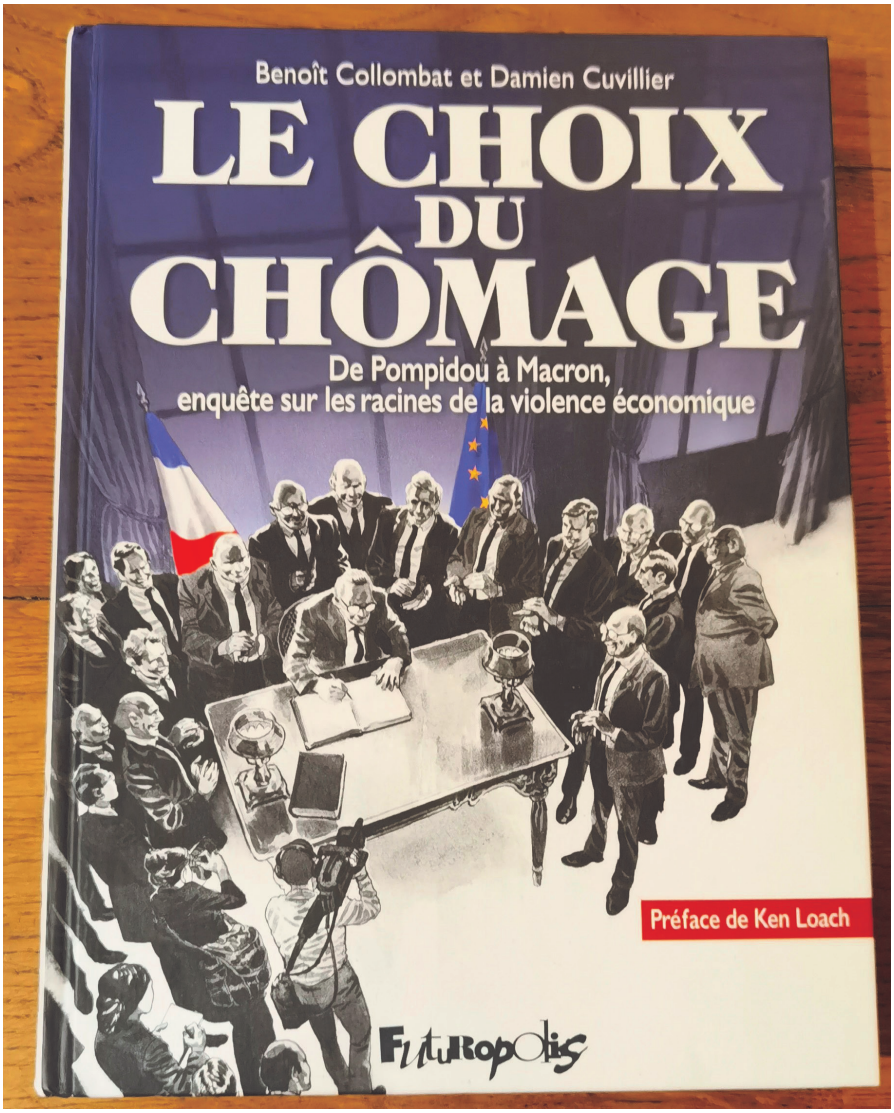

Cette BD est une enquête documentée, riche de témoignages d'anciens ministres, de conseillers, de présidents de la république, d'anciens directeurs du trésor ou du FMI, de banquiers, d'économistes, de juristes, de sociologues et de philosophes.

Ce livre témoigne d'une brûlante actualité sur le choix, des dirigeants européens, depuis le début des années 80 jusqu'à aujourd'hui, sur le sacrifice de l'emploi ... et sur les effets dévastateurs de ce choix. Damien Cuvillier et Benoît Collombat sont les deux auteurs de cette BD, le premier, auteur de bande dessinée, vainqueur en 2006 du Prix régional de Bande Dessinée au festival d'Amiens. Le second journaliste à France Inter.

Ils nous racontent leur enquête sur ce qui a fait basculer les choses : comment et pourquoi les hommes politiques ont « remis les clés » de l'organisation du monde à l'économie et à la finance.

Ce basculement repose sur la victoire idéologique, à un moment donné, d'une pensée : le néolibéralisme, pour qui le rôle de l'État est avant tout de servir le marché

Quelles personnalités sont à l'origine de ces grands choix économiques ? Quel rôle a joué la construction européenne ? Aujourd'hui, l'épidémie du coronavirus montre bien l'urgence de s'interroger sur ces choix politiques et économiques.

Qui mieux que Ken Loach , réalisateur britannique, pour écrire la préface de cette BD, Ken Loach dont la filmographie dépeint parfaitement le monde du travail et la précarité dans le Royaume Uni.

CRISE, EXTREME DROITE et CLASSE OUVRIERE (fin 19è siècle, début du 20è)

Depuis la fin du XIXème siècle, avec la première longue dépression du capitalisme, l'observation historique offre une constante : les crises à répétition du système économique « libéral » s'accompagnent toujours d'une phase où se développent les idées d'extrême droite.

La période 1852 – 1945 correspond à 98 ans de capitalisme, 32 ans de crise et 2 guerres mondiales.

Le capitalisme rencontre avec la « grande dépression » de 1873 – 1895 son premier avatar majeur (22 ans).

Une deuxième grande crise mondiale surgit entre 1930 et 1939, interrompue par un deuxième conflit généralisé d'une ampleur jusque-là inconnue (10 ans).

Au cours des crises majeures du système libéral, chaque fois s'est développée – avec l'aide de média et de formations politiques de l'époque, souvent fort bien financées, une idéologie fondée sur l'exacerbation du nationalisme, la xénophobie, le racisme, la mise en cause des principes démocratiques dans un langage et une atmosphère de violence.

Chaque fois les différentes classes ouvrières (différentes par leur composition, leurs niveaux culturels et d'organisation, leur place dans la société) n'ont pas échappé à ces courants réactionnaires traversant la société.

Il ne saurait en être autrement.

Le monde ouvrier n'est pas isolé des autres couches sociales et il est, pour les maitres du capital, l'objet d'un enjeu décisif.

Entre 1873 et 1895, la droite « nationale » inspirée par Renan, développe l'idée que « la démocratie c'est la médiocrité par le nivellement, et la Révolution française le début de la décadence française ».

La confusion anti-démocratique accompagnant l'assaut du général Boulanger contre la République (1888-89), les violences racistes de l'Affaire Dreyfus (1894-1899), les justifications (elles aussi racistes) de la conquête coloniale font descendre dans le quotidien de la rue ces théories.

Dans une conjoncture où les rivalités commerciales à l'exportation s'aggravent, le patronat joue la carte de la division ouvrière afin de permettre la baisse des salaires.

Après avoir fait un large appel à la main d'œuvre étrangère sous le Second Empire pour assurer le démarrage industriel (entre 1851 et 1866, le nombre de travailleurs étrangers augmentent de 81%) les patrons prennent en otage les immigrés qu'ils licencient en mesure de rétorsion contre les droits douaniers qui gênent leurs exportations.

La propagande nationaliste, xénophobe et raciste pénètre une partie de la classe ouvrière.

C'est ainsi que les ouvriers saliniers d'Aigues Mortes qui sont entraînés, sous le mot d'ordre de « mort aux Italiens » à perpétrer un sanglant pogrome xénophobe.

Et aussi à Lyon, sont-ils les excitateurs des violences commises dans le quartier de la Guillotière après l'assassinat par Césario (juin 1894) du président Sadi Carnot.

Ce texte est une synthèse d'une partie d'un document de Maurice Moissonnier, historien, qui paraitra dans les cahiers de l'IHS CGT du Rhône de septembre 2021.

5 octobre

Pour le progrès social

la cgt UD 69
Engagée, solidaire

11h, Manufacture en direction de Bellecour et à Villefranche, 17h place du Promenoir

Organisons-nous et mobilisons-nous

EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION !

LE 5 OCTOBRE TOUS UNIS POUR NOS DROITS